

Compte-rendu du GT ajustement de la carte scolaire du 03/07/2025

Les écoles suivantes devaient subir une fermeture, la mesure a été levée :

- Maternelle de Ranville
- Biéville-Beuville
- Balleroy-sur-Drome
- Amfréville Bréville
- Saint Manvieu Norrey
- Trouville
- Guizot (Lisieux)
- Les Verts Près (Cormelles-le-Royal)
- Eterville
- Viessoix (Valdallière)
- Morteaux-Coulibœuf

Les écoles suivantes bénéficieront d'une ouverture provisoire à la rentrée prochaine :

- Houlgate
- Cambremer
- Val d'Arry

Les écoles suivantes subiront une fermeture provisoire à la rentrée prochaine :

- Le Torquesne
- Camus (Mézidon)
- La Haie Vigné (Caen)
- Lyautey (Caen)
- Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
- Sainte-Marguerite-d'Elle

- Louise Laurent (Bayeux)
- Marie Curie (Lisieux)

Les écoles suivantes devaient bénéficier d'une ouverture temporaire pour l'année prochaine, celle-ci ont été levées :

- Simone Veil (Hérouville-Saint-Clair)

Les écoles suivantes doivent encore faire l'objet d'un examen attentif entre la direction académique et l'équipe de l'école à la demande des organisations syndicales :

- Bretteville-sur-Laize

Les écoles suivantes ont sollicité les organisations syndicales, après échange avec la direction académique : aucun changement n'est à prévoir pour l'année prochaine.

- Hermanville
- Villers-Bocage
- Le clos Herbert (Caen)
- Gringoire (Hérouville-Saint-Clair)
- Moult
- Acadie (Honfleur)
- Troarn
- Saint-Martin-de-Fontenay
- Malraux (Vire)
- Senghor (Caen)

Effet sur les collègues :

- Les collègues qui ont dû participer au mouvement car leurs postes étaient supprimés vont être contacté·es par la DSDEN. Il leur sera

proposé de faire le choix entre rester sur le poste obtenu ou mouvement ou d'être réintégré sur l'ancien poste.

- Les collègues qui voient leurs postes fermer à l'issue de la phase d'ajustement vont également être contacté·es par la DSDEN. Une affectation provisoire dans un secteur géographiquement proche du poste actuel leur sera communiquée. A l'issue de l'année prochaine, si la fermeture est confirmée les collègues devront participer au mouvement en bénéficiant des points de carte scolaire. Si la mesure de fermeture est levée alors les collègues réintégreront leur poste.